



DÉPARTEMENT

CHER

CANTON

LA GUERCHE SUR L'AUBOIS

COMMUNE

CORNUSSE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté - Égalité - Fraternité

COMPTE RENDU

CONSEIL MUNICIPAL

du 12 avril 2018

L'an 2018 et le 12 avril à 19 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, dans la salle du Conseil municipal à la Mairie sous la présidence d'Édith RAQUIN, Maire

Présents : Mme RAQUIN Édith, Maire, Mmes : GUÉZET Carole, RICHETIN Marie-Ange, MM : BISSON Philippe, FOURRÉ Jean-François, GUIHARD Olivier, LEMAHIEU Daniel, MOMOT Hervé, PÉNARD Jean-Louis

Excusée : Mme MANGANE Sandrine

Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 10
- Présents : 9

Date de la convocation : 5 avril 2018

Date d'affichage : 5 avril 2018

Acte rendu exécutoire

après dépôt en Sous-Préfecture de Saint Amand Montrond le 13 avril 2018
et publication ou notification du 16 avril 2018 sur le panneau d'affichage de la mairie.

A été nommé secrétaire : M. PÉNARD Jean-Louis

Le compte-rendu du 9 février 2018 est adopté à l'unanimité.



Délibération 2018 - 13 : Approbation du compte de gestion 2017 dressé par Madame Monique CHOULY.

Madame le maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition du comptable à l'ordonnateur et que le conseil municipal ne peut valablement délibérer sur le compte administratif du maire sans disposer de l'état de situation de l'exercice clos dressé par le receveur municipal.

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2017 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par madame le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après s'être assuré que madame le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2016, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier au 31 décembre 2017,

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2017 en ce qui concerne tant le fonctionnement que l'investissement,

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal déclare à... des membres présents et représentés que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2017, par Madame le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

À l'unanimité (pour : 9 contre : 0 abstentions : 0)

Délibération 2018 - 14 : Nomination d'un président de séance.

Selon l'article L 2121-14 du CGCT, il convient de nommer un président de séance spécifique pour la délibération suivante, le maire ne devant pas prendre part au vote du compte administratif.

À l'unanimité des membres présents et représentés, Monsieur Jean-Louis PÉNARD, adjoint au maire, est nommé président de séance pour la délibération suivante concernant le vote du compte administratif.

À l'unanimité (pour : 9 contre : 0 abstentions : 0)

Délibération 2018 - 15 : Approbation du compte administratif 2017.

Madame le maire présente le compte administratif 2017 qui s'établit ainsi :

En section de fonctionnement

Recettes réalisées	204 981.72 €
Dépenses réalisées	183 559.60 €
Résultat de l'exercice	21 422.12 €
Résultat de fonctionnement reporté	39 225.77 €
Résultat de fonctionnement cumulé	60 647.89 €

En section d'investissement

Recettes réalisées	123 572.63 €
Dépenses réalisées	271 099.66 €
Résultat de l'exercice	- 147 527.03 €
Résultat d'investissement reporté	105 455.92 €
Solde d'exécution cumulé	- 42 071.11 €
Résultat global de clôture de l'exercice	18 576.78 €

Madame le Maire se retire sans prendre part au vote en laissant la présidence à Monsieur Jean-Louis PÉNARD, adjoint conformément à la délibération 2018 - 14 précédente.

Les conseillers municipaux examinent les chiffres et approuvent à l'unanimité des membres présents et représentés le compte administratif 2017 de la commune.

À l'unanimité (pour : 9 contre : 0 abstentions : 0)

Délibération 2018 - 16 : Affectation du résultat 2017.

Réuni sous la présidence de Madame le Maire, le Conseil Municipal, après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2017 ce 12 avril 2018 dont les résultats, conformément au compte de gestion, se présentent comme suit :

En section de fonctionnement

Résultat de l'exercice	21 422.12 €
Résultat reporté des années antérieures	39 225.77 €
Résultat de fonctionnement au 31/12/2017	60 647.89 €

En section d'investissement

Resultat de l'exercice	- 147 527.03 €
Solde d'exécution des années antérieures	105 455.92 €
Solde d'exécution cumulé au 31/12/2017	- 42 071.11 €

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2017,

Constatant que le compte administratif fait apparaître un besoin de financement à la section d'investissement,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, le conseil municipal décide d'affecter au budget 2018, le résultat de fonctionnement de l'exercice 2017 de la façon suivante :

1°) en portant au **D001 - Solde d'exécution de la section investissement reporté la somme de 42 071,11 €** pour couvrir le besoin de financement

2°) en finançant ce besoin par la ligne **1068 - Excédents de fonctionnement capitalisés** d'un montant similaire soit **42 071,11 €**

3°) en portant sur la ligne budgétaire **R002 - Excédent de fonctionnement reporté** la différence entre le résultat global de clôture de l'exercice et le besoin de financement de la section d'investissement soit : **18 576,78 €**.

À l'unanimité (pour : 9 contre : 0 abstentions : 0)

Délibération 2018 - 17 : Attribution de subventions communales.

Madame le maire propose au conseil de reconduire en 2018 les subventions communales attribuées soit :

Coopérative scolaire	400.00 €
CCAS de Cornusse	2 000.00 €
Cantine d'ourouer-Les-Bourdelins	2 500.00 €

Après en avoir débattu, les conseillers municipaux approuvent à l'unanimité des membres présents et représentés le montant des aides financières apportées par la commune conformément au tableau ci-dessus et autorisent madame le maire à entreprendre toutes les démarches nécessaires au versement effectif de ces aides.

À l'unanimité (pour : 9 contre : 0 abstentions : 0)

Délibération 2018 - 18 : Taxes communales 2018.

Vu le Code général des impôts et notamment les articles 1379, 1407 et suivants ainsi que l'article 1336 B sexies relatifs aux impôts locaux et au vote des taux d'imposition,

Considérant que la commune entend poursuivre son programme d'équipements auprès de la population quitte à augmenter sensiblement la pression fiscale,

Vu le budget principal 2018, équilibré en section de fonctionnement par un produit fiscal augmenté de 2% par rapport à 2017,

Compte tenu de ces éléments, et après en avoir délibéré, à l'unanimité des conseillers présents et représentés, le Conseil Municipal de Cornusse décide d'augmenter les taux d'imposition des trois taxes pour l'année 2018 par rapport à 2017 de 2 % soit :

- Taxe d'habitation : 12,98 %
- Foncier bâti : 15,47 %
- Foncier non bâti : 30,24 %

À l'unanimité (pour : 9 contre : 0 abstentions : 0)

Délibération 2018 - 19 : Vote du budget 2018.

Madame le maire suggère le budget primitif 2018 de la commune et détaille aux conseillers les sections par chapitre comme suit :

SECTION FONCTIONNEMENT

DÉPENSES		RECETTES	
011 - Charges à caractère général	70 590,00 €	002 Excédent reporté	18 576,78 €
012 - Charges de personnel	64 100,00 €	70 Produits de services	11 177,00 €
014 - Atténuation de charges	100,00 €	73 Impôts et taxes	89 545,00 €
65 - Charges de gestion courante	30 197,00 €	74 Dotations et subventions	89 810,00 €
66 - Charges financières	9 764,38 €	75 Autres produits de gestion	7 500,00 €
023 - Virement à la Section Invest.	35 734,90 €		
68 - Dotation aux amortissements	6 122,50 €		
TOTAL	216 608,78 €	TOTAL	216 608,78 €

SECTION INVESTISSEMENT

DÉPENSES		RECETTES	
001 - Solde exécution reporté	42 071,11 €	10 - Dotations	43 682,11 €
202 - Immobilisations incorporelles	15 000,00 €	021 - Virement de la section de Ft	35 734,90 €
21 - Immobilisations corporelles	1 818,00 €	040 - Amortissements	6 122,50 €
16 - Emprunts et dettes	26 650,00 €	041 - Opérations patrimoniales	1 224,00 €
041 - Opérations patrimoniales	1 224,00 €		
TOTAL	86 763,11 €	TOTAL	86 763,51 €

Après avoir entendu l'exposé de Madame le maire et en avoir débattu, le conseil municipal approuve à l'unanimité des membres présents et représentés le budget primitif 2018 de la commune ainsi détaillé.

À l'unanimité (pour : 9 contre : 0 abstentions : 0)

Délibération 2018 - 20 : Commémoration du centenaire de la Grande Guerre.

Madame le maire fait état de ses recherches relatives à l'ensemble des natifs et habitants de Cornusse ayant été combattants durant la Première Guerre Mondiale. Elle propose de reproduire ces informations sur une grande fresque et de fixer celle-ci sous le porche du cimetière.

Après en avoir débattu, les conseillers approuvent à l'unanimité des présents et représentés l'idée de réaliser cette fresque pour commémorer le centenaire et confient à la commission "Cérémonies et Festivités" le soin d'organiser l'inauguration de cette fresque en présence de personnalités et de scolaires pour perpétuer le devoir de mémoire.

À l'unanimité (pour : 9 contre : 0 abstentions : 0)

Délibération 2018 - 21 : Acquisition de deux tablettes numériques pour l'école.

Madame le maire fait état de la vétusté et de l'obsolescence des micro-ordinateurs de l'école. Après s'être entretenu avec le professeur des écoles, leur renouvellement n'est pas indispensable. L'acquisition de deux tablettes numériques supplémentaires satisferait amplement.

Après en avoir délibéré, les conseillers décident à l'unanimité des présents et représentés d'équiper l'école de deux tablettes numériques et chargent Madame le maire d'acquérir l'équipement le mieux adapté.

À l'unanimité (pour : 9 contre : 0 abstentions : 0)

Délibération 2018 - 22 : Rythmes scolaires - semaine de 4 jours.

Madame le maire rappelle que suite au conseil d'établissement en date du 6 février de cette année, enseignants, parents délégués et conseils municipaux avaient conjointement décidé de renoncer à la semaine de 4.5 jours d'enseignement incluant des activités périscolaires organisées par les municipalités. Pour ce motif, le conseil municipal de Cornusse a sollicité par délibération n°2018_002 en date du 9 février 2018 cette dérogation à l'organisation de la semaine scolaire dans les écoles élémentaires publiques issue du décret n°2017-1108 du 27 juin 2017 du ministère de l'Education Nationale, auprès du directeur académique des services de l'éducation nationale du Cher. La demande portait sur l'adaptation à l'organisation de la semaine scolaire sur huit demi-journées réparties sur quatre jours à compter de la rentrée de septembre 2018 et les propositions d'horaires suivantes :

LUNDI	MARDI	JEUDI	VENDREDI
8h45 - 11h45	8h45 - 11h45	8h45 - 11h45	8h45 - 11h45
13h40-16h40	13h40-16h40	13h40-16h40	13h40-16h40

Madame le maire donne lecture de la réponse favorable en tous points à la demande de dérogation par les services de l'Education Nationale.

Le Conseil Municipal prend donc acte de la nouvelle organisation de la semaine scolaire sur 4 jours et les nouveaux horaires de l'école de Cornusse selon le tableau précédent à compter de la rentrée 2018.

À l'unanimité (pour : 9 contre : 0 abstentions : 0)